

La gravure sur bois fut, au temps dont nous parlons, un métier un peu servile. La science du dessin manquait aux tailleurs, comme les connaissances techniques. Renouvier n'a trouvé à ce métier tel qu'il était exercé que le mérite « de cette crudité des fruits primitifs de l'art qui plaît à certains goûts (15). » Sa remarque est exprimée en termes assez durs. Il y a eu dans ce métier l'exemple d'autres mérites.

Nous jugeons les graveurs lyonnais de la période antérieure à 1490 d'après leurs œuvres, et nous ne saurions méconnaître la valeur relativement haute de quelques-unes de celles-ci.

Il faut d'ailleurs considérer que les imprimeurs lyonnais ne se proposaient pas de produire ce qu'on pourrait appeler des œuvres d'art. Ils ne prétendaient pas remplacer les écrivains ou copistes aux mains desquels on devait l'exécution des livres manuscrits si corrects décorés de miniatures; ils n'avaient de raison d'être qu'en servant les goûts, les besoins et les intérêts du grand nombre; ils (nous parlons des imprimeurs lyonnais) s'attachaient aux versions en langue française de textes sacrés et de livres de piété, aux romans de chevalerie et aux chroniques aussi en langue vulgaire, à tout ce qui devait être l'objet d'un commerce facile et répondait au mouvement nouveau des esprits (16).

(15) *XV^e siècle*, p. 106.

(16) On connaît mal, ou plutôt on ne connaît pas le régime auquel l'imprimerie était soumise alors à Lyon, mais il est certain qu'elle y jouissait d'une assez grande liberté; cela explique qu'elle ait pu, au *xv^e siècle*, entreprendre tant d'impressions en langue française, même de livres de piété.